

SAINTE GEMME

La Gazette

Octobre n° 13

Lentement
mais
surement !

Des Gris

Edition 2021

INFOS MAIRIE



Horaires

La mairie vous accueille
du Lundi au Jeudi de 14 h 30 à 18 h 00 et le Vendredi de 14 h à 17 h 00

Permanences de Monsieur le Maire :

Lundi et Vendredi après-midi de 15 h à 17 h et Mercredi matin de 9 h à 12 h
et les autres jours de la semaine sur rendez-vous.



Mairie de Ste Gemme
1 Rue de la Mairie
17250 Ste Gemme
Tél : 05 46 94 71 51

Site internet : mairiestegemme.fr



ADRESSE MAIL : secretariat@mairiestegemme.fr

NUMEROS UTILES

Bibliothèque : 05 46 93 33 93

École : 05 46 94 71 82

Cantine : 05 46 94 69 73

Garderie : 06 28 11 29 51

RESE à Pont l'Abbé d'Arnoult : 05 46 97 11 92

Eaux 17 à Saintes : 05 46 92 39 00

S P A Saintes : 05 46 93 47 65

CDC Cœur De Saintonge à Saint Porchaire : 05 46 95 35 83

Les petits cœurs de Saintonge à Saint Porchaire : 05 46 98 47 15

Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge à St Porchaire : 05 46 95 45 80

Secteur Jeunesse à St Porchaire : 05 46 95 47 93

France Service à St Porchaire : 05 46 73 19 90

La Tribu de Nava à Nancras : 07 64 21 29 71

Sivos de Seudre de Saintonge à Balanzac : 09 67 77 73 61

Déchetterie : Corme Royal : 05.46.98.07.19 **Plassay :** 06.28.98.13.15 **Trizay :** 06.28.98.13.16

ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

Magali DEMONSAIS tél : 05.46.94.43.57

Magali GARETIER tél : 05.46.96.98.14

Cindy GUILLON tél : 06.62.76.71.01

Ghislaine TIRBOIS tél : 05.17.28.60.07

SOMMAIRE

Info Mairie	p 02
Mot de M le Maire	p 03
Procès-Verbal Conseil Municipal	p 06
Urbanisme et réglementations	p 13
Environnement	p 16
Travaux Acquisitions Réalisations Projets	
Travaux/Réalisations	p 21
Acquisitions	p 22
Projets	p 23
Médiathèque	p 26
Ecole	p 28
Jeunesse	p 29
Seniors	p 36
Associations	p 38
Entreprises Locales	p 39
Secteur Extra communal	p 45
D'au Patois	p 47
Pause Détente	p 48

Mot de M. le Maire



Chères Ste Gemmoises, Chers St Gemmois,
J'espère que vous avez profité de cet été pour vous accorder des moments de liberté ou autre...

Je renouvelle ma demande aux 12/17 ans, pour que l'on puisse se rencontrer prochainement afin de recenser vos envies, besoins, souhaits. Veuillez-vous inscrire au Secrétariat. Merci.

La rentrée scolaire a vu 121 élèves retrouver les bancs de l'école et 3 entrées supplémentaires sont prévues très prochainement.

Le haut débit arrive à la porte de votre maison comme vous avez pu le constater, la fibre est prévue courant 2022.

Quelques jours avant le 11 Novembre, vous pourrez visiter l'exposition sur les innovations, équipements et autres du siècle passé (en lien avec la Médiathèque).

Nous ne sommes toujours pas débarrassés de la Covid. J'observe que la vaccination nous ouvre de multiples portes et nous permet de vivre quasi normalement.

Je me réjouis de la fréquentation importante cet été de tous nos hébergements touristiques, signe que l'attractivité de notre Commune est bien réelle.

Je vous souhaite un agréable automne.

Votre Maire dévoué
Amitiés.
Philippe GACHET

Directeur de la publication : Le Maire, Philippe GACHET

Rédaction : Commission Communication

Photos et Illustrations : Commission Communication

Impression : Imprimerie CHALLAT

Tirage : 680 Exemplaires

Distribution : les Conseillers Municipaux

Vous êtes cordialement invités à la
Cérémonie du 11 Novembre 2021



11h30 Rassemblement place de la Mairie

11h45 Cérémonie au Monument aux
Morts

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera
offert dans la salle des Aînés,
selon les conditions sanitaires

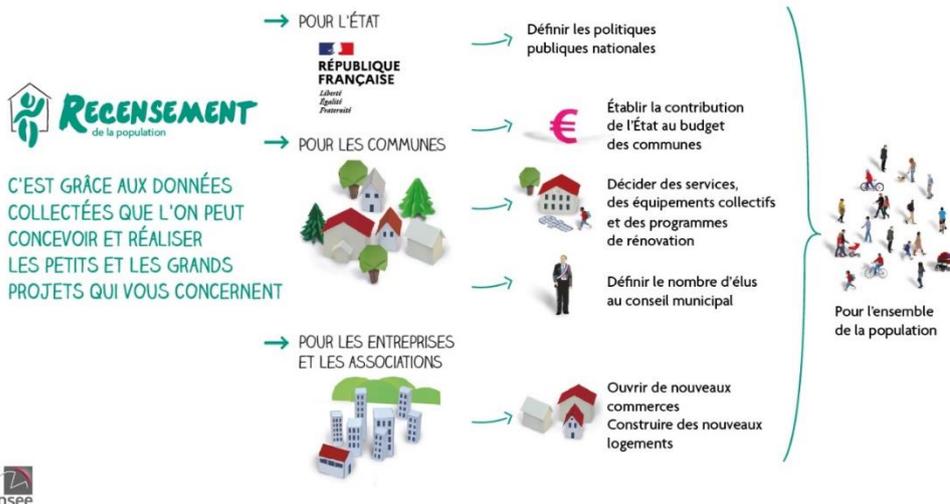


Du 20 Janvier au 19 Février 2022

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âges, professions, moyens de transports utilisés, conditions de logement...

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les dimanches 10 et 24 Avril 2022

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les dimanches 12 et 19 Juin 2022

Pensez à venir au secrétariat pour vous inscrire
sur les listes électorales

Ou par internet sur le site « service public »

Dans les deux cas,

remplir le CERFA N°12669*01 et joindre :

- Un justificatif de domicile de – de 3 mois (Electricité, téléphone, impôt)
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Merci de réserver le meilleur accueil à
votre agent recenseur.



ETAT CIVIL 2020 – 2021



Que l'amour, la joie et le bonheur remplissent longtemps vos cœurs, félicitations aux mariés :



Mr et Mme Sébastien RENSY, le 10 Avril 2021



Mr et Mme Vincent GUERRA, le 24 Juillet 2021

Mr et Mme Lionel GRIFFOUL le 26 Août 2021

Le temps passe, les souvenirs restent à jamais gravés dans nos mémoires :



Mr Guy GACHET, Le 06 Avril 2021



Nous vous rappelons que la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés, considère que la publication de l'État civil (naissances - mariages - décès) doit donner lieu à l'autorisation des personnes concernées. A cet effet, la Mairie demande une autorisation écrite pour toute parution relative à votre État Civil.

Demande d'Actes

IL FAUT SAVOIR QUE TOUTES DEMANDES D'ACTES EST GRATUIT

DEMANDE D'UN ACTE DE NAISSANCE (Copie ou extrait d'un acte de Naissance)

De quoi s'agit-il ?

Une copie intégrale est une reproduction de l'acte original, mentions marginales comprises. Un extrait avec filiation regroupe l'identité de l'intéressé et les dernières mentions concernant sa vie et sa situation familiale (décès, dernier mariage, divorce...) s'il contient les noms et prénoms des parents de l'intéressé, l'extrait s'appelle extrait avec filiation. Un extrait sans filiation ne contient pas les noms et prénoms des parents de l'intéressé.

Qui peut l'obtenir ?

La personne que l'acte concerne, son conjoint, ses ascendants ou descendants, son représentant légal. Etre majeur ou émancipé. Etre en mesure d'indiquer, lors de la demande, les noms et prénom usuels des parents de la personne concernée par l'acte. Toute personne peut obtenir un extrait sans filiation d'acte de naissance.

La demande est à faire à la mairie :

- * De son lieu de naissance pour les personnes nées en France.
- * Au Service Central de l'Etat Civil de Nantes, 11 Rue de la Maison Blanche, 44940 NANTES Cedex 09 pour les Français nés à l'étranger.
- * A l'OFPPRA, 201 Rue Carnot, 94120 FONTENAY SOUS BOIS, pour les réfugiés et apatrides.

DEMANDE D'UN ACTE DE MARIAGE (Copie ou extrait de l'acte de Mariage)

De quoi s'agit-il ?

Une copie intégrale est une reproduction de l'acte original, mentions marginales comprises. Un extrait avec filiation regroupe les noms, prénoms, date et lieu de naissance de chacun des époux, l'année et le jour du mariage, les noms et prénoms des père et mère, les mentions relatives au régime matrimonial. Eventuellement, mentions de divorce ou séparation de corps, décès.... Un extrait sans filiation ne contient pas les nom et prénoms des parents de l'intéressé.

Qui peut l'obtenir ?

La personne que l'acte concerne, son conjoint, ses ascendants ou descendants, ses héritiers, son représentant légal. L'intéressé doit être majeur ou émancipé. Toute personne peut obtenir un extrait sans filiation d'acte de mariage.

La demande est à faire :

- * A la mairie où le mariage a été célébré
- * Au Service Central de l'Etat Civil de Nantes
- * A L'OFPPRA

DEMANDE D'UN ACTE DE DECES (Copie ou extrait de l'acte de Mariage)

De quoi s'agit-il ?

Une copie intégrale est une reproduction de l'acte original, mentions marginales comprises.

Qui peut l'obtenir ?

Toute personne, même si elle n'a aucun lien de parenté avec le défunt.

Comment ?

Vous pouvez faire une demande de copie d'acte de naissance, de mariage ou de décès soit par écrit avec copie de votre pièce d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse, par mail à l'adresse de la mairie ou bien en vous rendant sur le site de Service Public

La demande est à faire à la mairie du lieu de décès.



➤ Ce qu'il faut retenir des derniers conseils municipaux :

SEANCE DU 01 AVRIL 2021

Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- ✓ La détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire,
- ✓ De remonter le 4^{ème} adjoint au poste de 3^{ème} adjoint.

Modification de la commission d'appel d'offres

Sont donc désignés en tant que :

délégués titulaires : M. Bruno ROY - Mme Sabrina GRATON - M. Jean-Yves DRUGEON

délégués suppléants : Pascal FRICAUD - Valérie ROULIN - Jean-François DESERSON

Désignation du représentant auprès du Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne

- Monsieur Pascal FRICAUD en qualité de représentant.

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

Approbation du compte administratif de la commune sur l'exercice 2020

Monsieur Le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Jean-Yves DRUGEON, délibérant, 12 voix pour et 3 abstentions, sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur Philippe GACHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Résultat clôture 2019	Résultat 2020	Résultat clôture 2020
Résultat Investissement	-45 510.01	38 626.41	-6 883.60
Résultat fonctionnement	276 253.29	81 601.36	275 695.04
Total	230 743.28	120 227.77	268 811.44

2. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion de la commune sur l'exercice 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

• Déclare, 11 voix pour et 4 abstentions, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultats sur le budget primitif de la Commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<i>Section de fonctionnement</i>		
<i>Total de dépenses de fonctionnement</i>		609 219,58
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>		884 914,62
<i>Solde positif de la section</i>	A	275 695,04
<i>Section d'investissement</i>		
<i>Total des dépenses d'investissement</i>		148 441,02
<i>Total des recettes d'investissement</i>		141 557,42
<i>Solde négatif de la section</i>	B	-6 883,60
<i>Restes à réaliser dépenses</i>		47 746,41
<i>Restes à réaliser recettes</i>		0,00
<i>Solde des restes à réaliser</i>	C	-47 746,41
<i>Besoin en financement</i>	B+C=D	-54 630,01
<i>Excédent de financement</i>	A-D	221 065,03

✓ Décide, 11 voix pour et 4 abstentions, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	275 695.04 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	- 54 630.01 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	221 065.03 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	- 6 883.60 €

Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2021

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement des subventions comme suit :

Nom de l'association	Montant de la subvention
A.C.C.A.	200
ACPG CATM OPEX	200
Aide à domicile	250
AF des sclérosés en plaques	100
AFMTELETHON	100
APF France handicap	100
Ass. Peinture d'Art Foca	200
CASA d'ACC17	200
France Alzheimer	100
Comité des fêtes	200
Gemme les Drôles	200
Gemme la Mélodie	200
Gemme le prieuré	200
Ligue contre le cancer	100
MFR SEGONDIGNY	43
La roue libre	200
Les Cavaliers Loudjil	200
Restaurants du Cœur	100
ONAC	50
Sainte Gemme Amitié	200
Secours catholique	100
SOLCAMPO	400
SPA de Saintes	100
TOTAL	3 743

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales.

Vu les lois des finances, et notamment l'article 16 de la loi n°2019-1479 relatif à la réforme de la taxe d'habitation et des taux de taxe foncière pour 2021,

Considérant l'exposé de monsieur le Maire, sur la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et sur les conditions de préparation du budget,

Considérant que le taux de taxe foncière du département de 21.50% n'est plus perçu par le département mais s'ajoute à celui de la commune pour le vote des taux de 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ DECIDE de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2021 :
- ~ 10.50% pour la taxe foncière propriétés bâties
- ~ 36.05% pour la taxe foncière propriétés non bâties
- ✓ FIXE le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 32.00%

Vote du budget primitif de la Commune au titre de l'année 2021

Après étude le Conseil Municipal adopte, 11 voix pour et 4 abstentions, le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour la somme de 914 378.03 € et en investissement pour la somme de 272 416.06 €.

Approbation du compte administratif du Saint Gemme sur l'exercice 2020

Monsieur Le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Jean-Yves DRUGEON délibérant, à l'unanimité, sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur Philippe GACHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Résultat clôture 2019	Résultat 2020	Résultat clôture 2020
Résultat Investissement	2 489.65	-17 852.73	-15 363.08
Résultat fonctionnement	47 763.45	8 355.23	56 118.68
Total	50 253.10	-9 497.50	40 755.60

2. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion du Saint Gemme sur l'exercice 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultats sur le budget primitif du Saint Gemme

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<i>Section de fonctionnement</i>	
<i>Total de dépenses de fonctionnement</i>	<i>1 058,40</i>
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	<i>57 177,08</i>
<i>Solde positif de la section (a)</i>	<i>56 118,68</i>
<i>Section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'investissement</i>	<i>17 852,73</i>

<i>Total des recettes d'investissement</i>	2 489,65
<i>Solde négatif de la section (b)</i>	-15 363,08
<i>Restes à réaliser dépenses</i>	2 147,27
<i>Restes à réaliser recettes</i>	0,00
<i>Solde des restes à réaliser</i> ©	-2 147,27
<i>Besoin en financement (b+c=d)</i>	-17 510,35
<i>Excédent de financement (a-d)</i>	38 08,33

✓ Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	56 118.68 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	- 17 510.35 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	38 608.33 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	- 15 363.08 €

Vote du budget primitif du Saint Gemme au titre de l'année 2021

Après étude le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour la somme de 44 482.17 € et en investissement pour la somme de 17 510.35 €.

Création d'un lotissement communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- ✓ D'APPROUVER la création et la réalisation d'un lotissement au lieu-dit Chez Jean Maitre sur la parcelle F n°1238 ;
- ✓ DE NOMMER le lotissement « Les Orchidées » ;
- ✓ DE CREER un budget annexe de comptabilité M14 dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement, voté par chapitre, une fois que le permis d'aménager sera déposé ;
- ✓ D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tout document découlant de ces décisions.

SEANCE DU 20 MAI 2021

Suite à la démission de madame Françoise DUFOUR, monsieur Michel DAUMAND intègre le conseil municipal puisqu'il est le suivant sur la liste de l'élue sortante.

Commissions communales : désignations des membres suite à une démission

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier les commissions communales dont les objets et les membres sont les suivants :

-----Commission BATIMENT-ACCESSIBILITE-----
Bruno ROY
Gisèle BELLET
Pascal FRICAUD
Valérie ROULIN
Jérôme JEANNON
Michel DAUMAND
-----Commission VOIRIE-AMENAGEMENT-----
Bruno ROY
Pascal FRICAUD
Jean-Yves DRUGEON
Dominique MALISSEN
Corinne BAUDRIT
Michel DAUMAND
-----Commission FINANCES-BUDGET-----
Bruno ROY
Sabrina GRATON
Gisèle BELLET
Valérie ROULIN
Jérôme LOUIS
Jean-Yves DRUGEON
Jean-François DESERSON
-----Commission CIMETIERE-----
Gisèle BELLET
Brigitte MOUTARD
Michel DAUMAND

-----Commission COMMUNICATION-ANIMATION-----
Bruno ROY (réfèrent animation)
Sabrina GRATON (réfèrent communication)
Gisèle BELLET
Pascal FRICAUD
Valérie ROULIN
Corinne BAUDRIT
-----Commission RESTAURATION SCOLAIRE-----
Sabrina GRATON
Gisèle BELLET
Jean-Yves DRUGEON
Jérôme JEANNON
-----Commission RESSOURCES HUMAINES-----
Bruno ROY
Sabrina GRATON
Gisèle BELLET
Valérie ROULIN
-----Commission ENFANCE-JEUNESSE-INTERGENERATIONNEL- CITOYENNETE-----
Sabrina GRATON
Gisèle BELLET
Frédéric BOURSQUOT
Jérôme LOUIS
Jean-Yves DRUGEON
Corinne BAUDRIT
Michel DAUMAND
-----Commission DECI-----
Bruno ROY
Gisèle BELLET
Frédéric BOURSQUOT
Jean-Yves DRUGEON
Michel DAUMAND

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne

- Monsieur Michel DAUMAND en qualité de correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- Madame Brigitte MOUTARD en qualité de premier délégué suppléant de Soluris

Syndicat Départemental la Voirie : admission de nouveaux membres, modifications statutaires et transformation de la structure en syndicat mixte ouvert restreint

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- d'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint.

Cession et acquisition d'une parcelle au lotissement du Bois Magné : proposition de monsieur PINAUD

Après discussion, le Conseil Municipal décide, 9 pour, 3 contre et 3 abstentions

- d'autoriser la cession de 900m² de la dite voirie à monsieur Claude PINAUD pour l'euro symbolique,
- d'acquérir 1 100m² de la parcelle G n°46 appartenant à monsieur Claude PINAUD pour l'euro symbolique,
- que l'ensemble des frais seront à la charge de monsieur Claude PINAUD puisque cette transaction est à sa demande,
- que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Lotissement La Garenne : eaux pluviales

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par l'entreprise de maçonnerie Didier THIERY d'un montant de 1 640.00€ pour la réalisation d'un regard,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités
- DECIDE de solliciter une aide au titre des amendes de police auprès du Département de la Charente-Maritime pour la mise en sécurité de l'entrée du fossé qui fera partie intégrante du chemin doux prévu dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental sollicité	40.00%	656.00 €
Fonds propres	60.00%	984.00 €
TOTAL	100.00%	1 640.00 €

Ecole : acquisition mobilier pour le préau

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'acquérir 4 tables en bois réalisées par l'APAGESMS d'un montant de 200.00€ HT l'unité,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Salle des fêtes : réfection intérieure

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par l'entreprise RAVAUD David d'un montant de 16 040.00€ HT soit 19 248.00€ TTC pour la réalisation de la peinture,
- DECIDE d'accepter le devis proposé par O.T.B VIAUD d'un montant de 6 220.00€ HT soit 7 464.00€ TTC pour la réalisation des plafonds,
- DECIDE d'accepter le devis proposé par RANDAL d'un montant de 1 704.75€HT soit 2 045.70€ TTC pour la réalisation des fenêtres des loges et celui d'un montant de 1 922.79€ HT soit 2 307.34€ TTC
- AUTORISE monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental Sollicité	30.00%	7 766.26 €
Fonds propres	70.00%	18 121.28 €
TOTAL	100.00%	25 887.54 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du fonds d'aide départementale pour la revitalisation des centres des petites communes auprès du Département de la Charente-Maritime pour la réalisation du projet de réfection de la salle des fêtes et de charger monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et de signer tout document se référant à cette affaire.

Ces travaux seront inscrits dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Ecole : remplacement des ouvertures de la classe maternelle et du dortoir

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par RANDAL d'un montant de 7 553.37€ HT soit 9 064.04€ TTC pour la rénovation des fenêtres en PVC,
- AUTORISE monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental Sollicité	30.00%	2 266.01 €
Fonds propres	70.00%	5 287.36 €
TOTAL	100.00%	7 553.37 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du fonds des affaires scolaires auprès du Département de la Charente-Maritime pour la réalisation du projet de changement des ouvertures de la classe maternelle et de charger monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et de signer tout document se référant à cette affaire. Ces travaux seront inscrits dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Ecole : réhabilitation toiture restaurant scolaire : demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de toitures avaient été accordés en juillet 2020. Une demande de subvention avait également été déposée et accordée.

Cependant il s'avère que les voliges sont à remplacer du fait de leur mauvais état. Monsieur le Maire a accepté leur remplacement. Il propose de déposer auprès du Département une demande de subvention complémentaire à celle déjà accordée.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

Conseil Départemental Sollicité	30.00%	5 231.58 €
Fonds propres	70.00%	12 207.02 €
TOTAL	100.00%	17 438.60 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du fonds des affaires scolaires auprès du Département de la Charente-Maritime pour la réalisation du projet de réfection de la toiture du restaurant scolaire et de charger monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et de signer tout document se référant à cette affaire.

SEANCE DU 14 JUIN 2021

CCAS : modifications des membres du CCAS

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Philippe GACHET,
- Bruno ROY,
- Gisèle BELLET,
- Jean-François DESERSON,
- Michel DAUMAND

Décision modificative : prélèvement dégrèvement jeunes agriculteurs 2020 et 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la décision modificative suivante :
Section de fonctionnement - Dépenses
 - Article 678 (autres charges exceptionnelles) : - 500.00€
 - Article 7391171 (dgt de la TF en faveur des jeunes agri) : 500.00€
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

Local associatif : remplacement des ouvertures

Après discussion, le Conseil Municipal, 12 pour et 2 abstentions (Jérôme JEANNON)

- DECIDE d'accepter le devis proposé par l'entreprise ABR IDEAL MENUISERIE pour un montant de 11 874.06€ HT soit 14 248.87€ TTC pour la réalisation de portes,
 - AUTORISE monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable,
 - CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités
 - APPROUVE le plan de financement suivant :
- | | | |
|---------------------------------|---------|-------------|
| Conseil Départemental Sollicité | 30.00% | 3 562.22 € |
| Fonds propres | 70.00% | 8 311.84 € |
| TOTAL | 100.00% | 11 874.06 € |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes auprès du Département de la Charente-Maritime pour le remplacement des portes du local associatif et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire. Ces travaux seront inscrits dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Ecole : étude de devis : store des classes

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par l'entreprise MAISON DU STORE propose un devis de 1 440.00€ HT soit 1 732.80€ TTC pour la fourniture et pose de store extérieur
- AUTORISE monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités

Aménagement paysagé du centre bourg : étude de devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par la Pépinière Ferme de Magné d'un montant de 3 525.61€ HT soit 3 940.45€ TTC
- AUTORISE monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental Sollicité	35.00%	1 490.63 €
Fonds propres	65.00%	2 768.30 €
TOTAL	100.00%	4 258.93 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes auprès du Département de la Charente-Maritime pour l'aménagement et l'embellissement paysagé du centre bourg et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Un projet ? Des règles à respecter

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT

Ardoises (réfection de toitures) : DP
Auvent, préau
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• > 20m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation
• < 5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES
PARABOLE
VELUX
DP

FACADE
RAVALEMENT
DP

CABANE BOIS OU BETON
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP

CREATION FENETRE
DP

GARAGE
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• > 20m² : PC

VERANDA,
TERRASSES COUVERTES
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• Si accolée à la maison et
< 40m² : DP
• > 20m² : PC

MUR DE CLOTURE
DP

PORTAIL : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m² : PC

PISCINE
• < 10m² non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100m² ouverte : DP
• < 100m² avec couverture < 1,80m de haut : DP

Déclaration Préalable
Cerfa n°13703*07
Permis de Construire
Cerfa n° 13406*07

CIRCUIT DU DOSSIER

Dépôt du dossier complet en mairie

Transmission à Vannes Agglomération pour instruction

DELAIS

Déclaration Préalable (DP) : 1 mois
Permis de Construire (PC) : 2 mois
Ces délais peuvent être prolongés si :

- le dossier est incomplet
- le projet est contesté...



Décision du Maire

Apporte son expertise technique
(avis favorable, défavorable,
demande de pièces complémentaires)

ATTENTION : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut imposer des contraintes particulières (matériaux, couleurs, etc.) en fonction des zonages.

TinyHouse

Définition : R111-51 du CU

Cette définition rattache la plupart des tinyhouses à la catégorie des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs, si elles sont utilisées au moins 8 mois par an et qu'elles soient facilement, rapidement, et à tout moment, démontables. Si la tinyhouse est effectivement qualifiée de résidence démontable à vocation d'habitat permanent, ce qui sera soumis à autorisation ou déclaration préalable, c'est l'aménagement du terrain, et non l'installation même de cette maison. Si plus de deux tinyhouses sont installées sur un terrain, et qu'on crée une surface de plancher inférieure à 40 m², le projet est alors soumis à

déclaration préalable ; si on crée une surface de plancher supérieure à 40 m², on est soumis à une demande de permis d'aménager. Le code a donc soumis ces installations au régime juridique particulier des installations et aménagements.

Mais si la volonté est d'installer une seule maison, on tombe dans le droit commun, c'est-à-dire :

- une déclaration préalable si la surface de plancher est comprise entre 5 et 20 m² (40 m² en zone urbaine) ;
- un permis de construire si on dépasse les seuils de 20 et 40 m².

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les bénéficiaires de la dématérialisation sont multiples :

Pour les usagers (ou les pétitionnaires) :

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment ;
- Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes ;
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier ;
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

Pour les services des collectivités (guichets uniques, centres instructeurs, services consultables) :

- Une amélioration de la qualité de dossiers transmis aux services instructeurs, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreur ;
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés) ;
- Une réduction des tâches à faible valeur ajoutée et un recentrage sur des activités sur des missions d'animation, d'ingénierie et de conseil ;
- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques.

Pour une authentification de signature

Pensez à prendre rendez-vous auprès du Secrétariat

Le demandeur doit être muni d'une pièce d'identité et ne pas signer ni dater les documents avant. Cette formalité n'a pas pour effet d'authentifier le texte en marge duquel la signature est apposée. La légalisation d'une signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé par un contreseing officiel (signature officielle).

Pièces à fournir :

- **une pièce d'identité** : carte d'identité, passeport, permis de conduire permettant l'identification de la personne, carte de séjour en cours de validité ou carte de séjour périmée avec récépissé de renouvellement. En cas de perte ou de vol de la pièce d'identité, le signataire doit obligatoirement se présenter avec la déclaration de perte ou de vol de sa pièce d'identité et une des pièces d'identité exigées pour voter.
- **un justificatif de domicile** : quittance de loyer mentionnant le nom du propriétaire, facture EDF, facture de téléphone fixe ou portable ...

Si l'utilisateur est domicilié chez un tiers, il doit fournir une attestation de l'hébergeant et un justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi que la copie de sa carte d'identité.

Attention : les agents publics des mairies ne peuvent traiter des documents en langue étrangère non traduits en français.

DECLARATION SECHERESSE

Le déficit pluviométrique, associé à des températures élevées a provoqué une baisse sévère des cours d'eau cet été.

Si vous avez constaté des dommages sur votre habitation ou bâtiment, vous devez impérativement effectuer une déclaration auprès de votre compagnie d'assurance et envoyer un courrier à la mairie relatant les dégâts occasionnés accompagné de photos avant le **31 DECEMBRE 2021**



NOUVEAUX RÉSIDENTS ET NOUVELLES ENTREPRISES

Pourquoi est-il important de déclarer tout changement dans la composition de votre foyer : départ ou arrivée ?

La redevance est facturée en fonction du nombre de personnes vivants dans chaque foyer pour un ramassage par semaine, le lundi matin. Si vous arrivez dans notre commune ou si vous nous quittez, si votre foyer compte une (des) personne (s) en plus ou en moins (naissance, décès, mariage, pacs, colocation, concubinage, départ ou retour d'un étudiant...) ou en cas de changement de locataires, il est nécessaire que le service qui gère la redevance communautaire en soit avisé.

Il est indispensable que vous signaliez au Secrétariat de la Mairie la date effective de tout changement.

Votre redevance est calculée au prorata de la durée de l'occupation du foyer ou de la résidence, suivant le nombre de personnes réelles avant et après l'arrivée (ou le départ). Tout mois entamé est dû.

La redevance peut être réglée en deux mensualités.

Pour toute modification de situation, les pièces justificatives doivent être présentées au secrétariat dans un délai de trois mois afin que le changement de situation soit pris en compte dans l'année en cours.

Un conteneur à ordures ménagères est distribué à chaque foyer : 120 litres pour un foyer de 1 à 3 personnes ; 240 litres pour un foyer de plus de 4 personnes. Chaque conteneur est identifiable par le service de collecte. La collecte par conteneur est ainsi effectuée dans de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité pour le personnel.

Conservation de documents

Durant ces mois de confinement, peut-être en avez-vous profité pour faire un peu de rangement et de tri dans vos papiers ? Vous êtes-vous posé ces questions : *est-ce bien utile de garder tous ces papiers ? Si seulement je pouvais me séparer de quelques documents pour gagner un peu de place et y voir plus clair ?*

Oui mais voilà, quelle est la durée légale de conservation de nos différents documents administratifs ? Assurance ; Véhicule ; Banque ; Famille ; Scolarité ; Logements ; Impôt et taxes ; Travail ; Chômage ; Retraite ; Papiers militaires ; Particulier employeur ; Santé ; Papiers d'une personne décédée.

La réponse à ces questions se trouve sur ce lien internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134>

Vous y découvrirez notamment que le délai de conservation (2 ans, 5 ans, permanents...) des papiers varie selon le type de document : assurance, logement, véhicule, banque...



Ecobuage

La municipalité est en mesure de délivrer une autorisation dérogatoire d'incinération des déchets verts pour les particuliers. Cette pratique sera autorisée lorsque vous serez dans l'impossibilité d'acheminer les déchets verts de votre jardin vers une déchetterie.

Cependant, il conviendra de respecter différentes dispositions. Seul le Maire peut autoriser cette pratique.

Pour toute incinération de déchets verts, veuillez-vous rapprocher du Secrétariat de la Mairie. Vous devrez compléter et signer la demande d'autorisation municipale dérogatoire ci-contre.



Autorisation du 1^{er} Novembre jusqu'au 31 Mars 2022

Depuis l'interdiction de l'utilisation de désherbant chimique, les employés communaux ne peuvent assurer à eux seuls le désherbage mécanique des rues de la commune en continu. Un procédé écologique à base de vinaigre a été testé mais le meilleur moyen est que chaque habitant enlève les mauvaises herbes aux abords de son logement avant qu'elles fassent des graines et se ressement.

Merci à chacun de respecter nos espaces communs.



AUTORISATION MUNICIPALE D'ÉLIMINATION DE **DECHETS VERTS** PAR LES PARTICULIERS

Je soussigné

Demeurant à

Demande l'autorisation de **brûler les déchets verts** sur place en dérogation de l'Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental.

Volume à incinérer : Date prévue d'incinération :

Adresse de l'incinération si différente de l'adresse ci-dessus :

Je pratiquerai cette incinération sous mon entière responsabilité.

JE M'ENGAGE A RESPECTER LES DISPOSITIONS SECURITAIRES SUIVANTES :

- Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- Etre éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique,
- Respect des interdictions temporaires émises lors d'une période à risque sévère, très sévère ou exceptionnel (consultation du niveau de risque à l'adresse suivante : <https://www.geoplateforme17.fr/geosds17>),
- Vitesse du vent faible,
- Présence d'un moyen d'extinction approprié à proximité immédiate (arrosoir, tuyau d'arrosage, ect...),
- Surveillance permanente jusqu'à extinction complète du foyer.

Fait le

A

Signature du Demandeur

M....., Maire

de la Commune de

* Accorde la dérogation demandée pour la

Période du Au

* Refuse la dérogation au motif suivant :

.....

Fait le A

Cachet et Signature du Maire ou de son Représentant,

Fait en 2 exemplaires : original à conserver par le Demandeur pour présentation lors de tout contrôle. Copie pour Mairie

Cimetière

Nous vous remercions de trier les éléments et de les déposer dans les poubelles sous l'abri, dans l'entrée.



ZÉRO LES GESTES DÉCHET

cyclad

640 kg

de déchets par an et par personne...
(ordures ménagères, recyclables, déchetteries)

Il est temps d'agir !

1 J'utilise panier, cabas, tote bag, boîtes, bocaux et sacs à vrac pour les courses



2 J'utilise gourdes et carafes pour boire l'eau du robinet



3 Je préfère vinaigre blanc, bicarbonate et savon noir pour le ménage



4 Je privilégie lingettes lavables, shampoing solide et savon pour se laver



5 J'achète d'occasion, répare, loue, vend et donne



6 Je fais des cadeaux dématérialisés ou zéro déchet



7 Je choisis des appareils sans piles ou à piles rechargeables



8 Je pose un STOP PUB sur la boîte aux lettres



9 Je fais une liste de courses et cuisine les restes



10 Je refuse la vaisselle jetable



LES + Je trie tous les emballages

Je composte ou trie les biodéchets



Ces images illustrent l'Unifas

contact@cyclad.org
05 46 07 16 66
cyclad.org
f @cyclad17

cyclad TERRITOIRE économie circulaire
DÉCHETTERIES



L'accès à la déchetterie de TRIZAY, PLASSAY et CORME ROYAL nécessite dorénavant de posséder une vignette sur le véhicule et non plus un badge d'accès.

Il vous faut le demander en mairie avec un justificatif de domicile.

	PLASSAY	TRIZAY	ÉTÉ (Du 1er Avril au 30 Sept)	CORME ROYAL *	HIVER (Du 1er Octobre au 31 Mars)
	LUNDI	9h00 – 11h50 13h45 - 17h30		14h00 - 18h00	
MARDI	13h45 - 17h30	Tous les jours	9h00 – 12h00 14h00 - 18h00		9h30 – 12h00 14h00 - 17h00
MERCREDI	9h00 – 11h50 13h45 - 17h30	De 9h00 - 11h50	9h00 – 12h00 14h00 - 18h00		9h30 – 12h00 14h00 - 17h00
JEUDI	13h45 - 17h30	et	FERME		FERME
VENDREDI	9h00 – 11h50 13h45 - 17h30	13h45 - 17h30	9h00 – 12h00 14h00 - 18h00		9h30 – 12h00 14h00 - 17h00
SAMEDI	9h00 – 11h50 13h45 - 17h30		9h00 – 12h00 14h00 - 18h00		9h30 – 12h00 14h00 - 17h00

RECYCLAGE

Des millions de téléphones dorment dans nos tiroirs, il est temps de les réveiller.

À l'initiative d'Orange et d'Emmaüs, les téléphones mobiles sont collectés, triés et recyclés.

Pour effectuer le tri, Orange fait appel à l'entreprise d'insertion Les Ateliers du Bocage, membre du mouvement Emmaüs. Les Ateliers reconditionnent les portables en bon état (10%).

Pour les autres, ils effectuent le traitement des matières non recyclables et la récupération des matériaux pouvant être réutilisés.



Un bac est à votre disposition à la mairie

Aide financière aux administrés pour la destruction des nids de frelons asiatique

Entre le 22 juillet et le 20 novembre de l'année en cours

Le frelon asiatique, espèce invasive, est installé sur la région depuis plusieurs années. Bien qu'il ne soit pas obligatoire, réglementairement, de pratiquer à un enlèvement systématique des nids, leur destruction tôt dans la saison peut s'avérer efficace pour limiter l'infestation. L'objectif est de limiter les nuisances des frelons asiatiques sur les plans apicoles et de biodiversité, économiques ainsi que de santé et sécurité publiques.

Formulaire à demander au Secrétariat au 05 46 94 71 51



ou

par mail : secretariat@mairiestegemme.fr

Octobre au jardin, ce qu'il faut faire

Les dernières douceurs de l'année se mêlent aux couleurs flamboyantes des feuillages automnaux. Les feuilles se détachent des arbres pour former progressivement un très beau tapis teinté de jaune, d'orange et de rouge.

Octobre sera l'un des plus beaux mois de l'année et certainement l'un des plus agréables au niveau du jardinage !

Potager en octobre

Après un été abondant en récolte, voici venu le temps des légumes d'hiver et des derniers légumes d'été.

Si certaines parcelles doivent rester vierge jusqu'au printemps prochain, semez des engrais verts pour amender votre terre naturellement.

- Finir de récolter les derniers légumes d'été comme les tomates, aubergines, courgettes, poivrons
- Rentez les légumes d'automne déjà mûrs dans un endroit sec, aéré et frais (environ 10 à 12°) pour les conserver au mieux.
- Récoltez potirons, carottes, navets et betteraves lorsqu'ils auront atteint leur maturité.
- Commencez à semer les radis d'hiver en les protégeant par un tunnel ou un châssis.
- Le fumier peut d'ores et déjà être étalé sur les surfaces inutilisées de votre potager.
- Arrachez l'ensemble des légumes racines.
- Rentrer les céleris et endives
- Planter l'ail rose sans bâton pour une récolte l'été prochain
- Avant les premières gelées, il faut penser à rentrer les panais
- Ramasser la mâche selon vos besoins



Arbres et arbustes en octobre

Achetés en conteneur, c'est la bonne période pour planter la plupart des arbustes, surtout dans les régions qui peuvent craindre de fortes gelées dès le mois de novembre.

- Taillez les arbustes à floraison estivale.
- Retirez les fleurs fanées.
- Commencez à pailler le pied des arbustes pour les protéger du froid hivernal.

Astuces à la portée de tous

Je fabrique un hôtel à insectes

Un hôtel à insectes est un support de ponte et un lieu d'hibernation pour les insectes. Il doit être installé avant l'hiver, les auxiliaires pourront ainsi y pondre leurs œufs et les larves y passeront l'hiver au chaud.

Néanmoins, rien ne vous empêche de le réaliser et de l'installer maintenant. Les insectes pourront s'y installer au moment venu.

En fonction de votre matériel, retrouvez de nombreux tutoriels en ligne comme celui de www.grisfluo.fr, facile à réaliser et 100 % récup !



FAITES VOS SIROPS MAISON

Nos jardins ou nos balcons regorgent d'aromatiques que nous pouvons utiliser différemment. On peut également profiter d'une promenade pour ramasser quelques fleurs de coquelicots. Une fois la cueillette faite, pourquoi ne pas réaliser de délicieux sirops maison ? Ils ne contiennent ni additifs ni colorants chimiques. Juste des ingrédients simples, de l'eau, du sucre.

Dans cet article, je vous propose donc de réaliser 1 sirop, à base de fleurs de coquelicots.

Quel que soit le sirop que vous confectionnerez, on prend soin de bien nettoyer votre récolte à l'eau claire.



Le sirop de fleurs de coquelicots

Récoltez 50 gr de fleurs de coquelicots. Cela semble peu mais on peut réaliser 25 cl de sirop avec cette quantité de fleurs.

- Faites bouillir 25 cl d'eau (pour 50 gr de fleurs)
- Ajoutez les coquelicots
- Mélangez bien et couvrez
- Laissez la préparation refroidir
- Une fois refroidi, filtrez le jus en pressant bien de façon à récupérer le maximum de jus.
- Pesez le jus et ajoutez l'équivalent en sucre que vous faites bouillir, ça devient rapidement sirupeux.

Le goût est vraiment subtil et fruité.

Le Saviez-vous ? 4 Astuces pour tirer parti du marc de café – Secrets de beauté

Masque bonne mine et anti-âge

Mélangez en quantité égale du marc de café avec un blanc d'œuf. Appliquez le mélange sur votre visage et cou. Laissez 10 minutes puis rincez.

Le blanc d'œuf a un effet tenseur sur la peau et le marc de café est tonifiant grâce à la caféine.

Soin pour cheveux plus brillants

Entre votre shampoing et votre crème de soin, massez votre cuir chevelu avec du marc de café pour les rendre plus brillants. Cette astuce est destinée aux bruns et brunes. N'oubliez pas l'après-shampoing pour éliminer l'odeur et les résidus du café et aussi pour démêler vos cheveux.

Soin contre les cernes

Mélangez une cuillère de marc de café à une cuillère de fromage blanc. Ajoutez quelques gouttes de citron et placez la préparation au réfrigérateur. Quelques heures plus tard, placez le mélange sur vos yeux fatigués, laissez poser 15 minutes et nettoyez avec un coton.



Remède contre les foulures

Pour soulager provisoirement une foulure, appliquez du marc de café tiède sur la zone concernée. Laissez agir quelques instants. Rincez avec de l'eau tiède.

MAÎTRE ET CHIEN

Les bons réflexes. Il a été constaté une recrudescence de déjections canines sur les trottoirs et bords de chemins. Pour la propreté de notre village, merci de bien vouloir ramasser les crottes de vos toutous. Cela est obligatoire sous peine d'amende.



Travaux Acquisitions

Travaux/Réalisations

Travaux aux Vidalières

Evacuation d'eau – Fossé – Agencement des carrefours



Réfection totale de la portion de route menant au village « Les Vidalères », avec aménagement et reprofilage de la chaussée pour assurer une meilleure évacuation des eaux hors du cœur du village.

Travaux de dérasement d'accotement



Bancs repeints aux couleurs de la Charente-Maritime



Acquisitions

Aménagement du mobilier pour la Salle du Conseil



La DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Les rosettes - La croix marchand – Ralette - Les vidalières - Chez Barras - La Gorce

Installations des premières défenses incendies



Projets

Un nouveau lotissement « Les Orchidées »

Remarques et décision

- ❖ La voie en sens unique de la rue des Iris vers la route de la belle croix est actée
- ❖ La largeur de la voie entre 4.00m et 4.50m est actée
- ❖ Les 12 lots ainsi que leurs surfaces sont actés
- ❖ Les places de stationnement sont actées sauf pour les places face au lot 11 qui devraient passer longitudinales
- ❖ Il est convenu de faire un cheminement piétonnier en stabilisé calcaire entre les arbres de la route de chez Jean Maitre et le futur lotissement
- ❖ Ce cheminement devra rejoindre l'intérieur du lotissement entre les lots 4 et 5. La largeur envisagée est de 3.00m
- ❖ Il est convenu qu'un cheminement piétonnier soit créé entre les lots 8 et 12 pour rejoindre

- le futur espace végétalisé contigu au lotissement
- ❖ Le cheminement piétonnier proposé le long du lot 10 devra être redessiné plus sinueux.
- ❖ Il est envisagé de mettre en place des bornes escamotables à chaque extrémité des cheminements piétonniers afin d'empêcher toutes intrusions d'engins motorisés
- ❖ Il faut reprendre les girations de la courbe entre le lot 10 et 11 afin de permettre les véhicules lourds de circuler sans gêne
- ❖ Les clôtures périphériques des lots extérieurs seront du type grillage à mouton et piquets châtaignier. Il est envisagé que les haies plantées le long de ces clôtures seront prises en charge par le maître d'ouvrage
- ❖ Une haie sera rajoutée le long de la route de belle croix
- ❖ La hauteur du bâti est fixé à 5 m au faitage



Lotissement La Garenne

Remplacement de la clôture grillagée par une murette, pour l'habitation communale (en location)



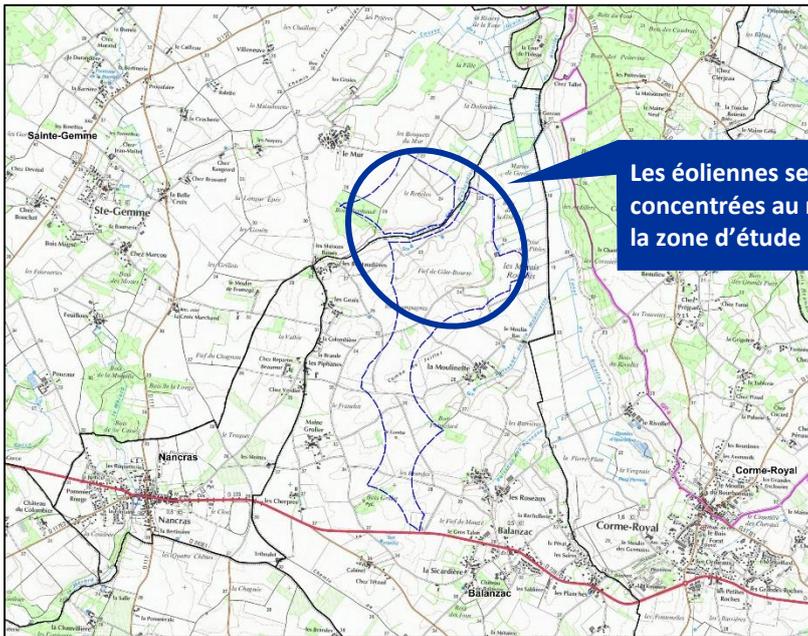
			4		8			
	6			7			1	
7		2		9		5		4
	9		7		4		3	
		7		5		8		
	8		9		6		5	
9		4		1		7		8
	7			6			4	
			2		7			

Quelques nouvelles du projet éolien de Balanzac et Sainte-Gemme

Depuis le dernier article paru dans la gazette en mars 2019, le projet éolien s'est poursuivi et plusieurs événements ont pu être organisés pour les habitants : balade de découverte du site avec les spécialistes des bureaux d'étude (mai 2019), comités de pilotage avec riverains et élus (octobre 2019, janvier 2020, octobre 2020) et un atelier d'appropriation paysagère (novembre 2019, voir ci-après). Le projet a également pu être présenté en Préfecture. En 2020, la pandémie de Covid-19 a malheureusement causé quelques ralentissements, en rendant impossible la tenue de certaines réunions et ateliers prévus.

Retour sur le premier atelier d'appropriation paysagère de novembre 2019.

Un premier atelier de travail a eu lieu avec les riverains le souhaitant. L'atelier consistait à présenter la méthodologie utilisée pour définir l'implantation d'un projet éolien et les enjeux principaux du site, cartes à l'appui. Ce moment d'échanges a permis de riches discussions. Les riverains ont fait ressortir le souhait de voir les éoliennes se concentrer dans la partie nord de la zone d'implantation.



Zone d'étude du projet

Evolutions des contraintes aéronautiques qui ont ralenti temporairement le projet.

En fin d'année 2020, la création d'un radar militaire sur l'aérodrome de Rochefort a été annoncée, créant une nouvelle contrainte pour le projet. En effet, selon la réglementation alors en vigueur, la cohabitation entre un projet éolien et un radar était alors incompatible. Cela a contraint à chercher de nouvelles solutions et ralentir temporairement le projet. Néanmoins, l'Armée a fait évoluer sa réglementation en juin dernier de manière favorable au projet. Explication : la zone du projet éolien se trouve dans la zone dite de

« coordination radar » de Rochefort. Initialement ces zones avaient un rayon de 30 km et le projet aurait été un obstacle pour le seul radar de Rochefort, créant un masque. Cette distance a été portée à 70 km : même proche du nouveau radar militaire, le projet éolien est désormais couvert simultanément par les deux radars de Rochefort et Cognac, en « inter visibilité multiple ». Ainsi, la zone est intégralement couverte par au moins un des deux radars à tout instant, et le parc éolien n'est plus un obstacle potentiel. La confirmation écrite de l'Armée a été reçue au mois de juillet.



Cette problématique aéronautique résolue et les normes sanitaires s'étant assouplies, les ateliers et réunions vont pouvoir reprendre dès cet automne. Ces événements permettront de revenir sur les différents événements cités précédemment et de vous présenter l'implantation retenue pour le projet.

Quoi de neuf à la médiathèque ?

Bonjour à tous, l'équipe de la médiathèque poursuit ses actions :

Nous recevons tous les vendredis matin par petits groupes et sur inscriptions les tout-petits, 0-3 ans pour un temps de lecture et de manipulation de livres. L'animation débute à 10h.

Nous accueillons les classes de l'école (de la petite section de maternelle au CM1) toutes les semaines sur un temps de lecture puis de prêt, afin de permettre aux enfants de choisir et sélectionner un document, de conserver le livre et l'amener à la maison et donc de se familiariser avec la lecture et les histoires.

Nous renouvelons les rayonnages régulièrement pour que vous puissiez avoir un large choix et nous répondons à vos demandes grâce au système de commandes de la médiathèque départementale.

Nous laissons à la disposition des usagers un ordinateur accessible au public.

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE à partir de 12 ans

La médiathèque est ouverte

le mardi après-midi de 14h à 18h

le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

le samedi matin de 10h à 12h

Nous contacter

Tél : 05.46.93.33.93

bibliotheque.saintegemme@laposte.net



<https://www.facebook.com/mediatheque.saintegemme>



LA COULEUR

La Médiathèque proposera un choix de livres sur la thématique de la couleur, peinture, activités, albums jeunesse.

Nous proposerons plusieurs ateliers sur ce thème

Mercredi 13 Octobre

Atelier gommettes pour les 6-9 ans

SPECTACLE CHAPITRERIE

(en partenariat avec la médiathèque départementale)

Mercredi 20 Octobre

pour les plus jeunes de 12 mois à 5 ans

STAGE INTERGENERATIONNEL TRICOT

Pour tous (enfants, familles)

Echange de savoir, venez aider les débutants à progresser, on recherche des amateurs de TRICOT pour

initier, donner des conseils

tous les matins du 25 au 29 octobre

Atelier numérique
mosaïque

et

applications d'art

pour le 8-12 ans

Mercredi 10 novembre

Atelier création d'un
marque-page pour tout
lecteur

Mercredi 24 novembre

Atelier échange de
recettes, spécial chocolat

Mercredi 1er décembre



Activités réalisées cet été au local Jeunes

Soirée Pizza le 30 Juin 2021



Jeux UNO le 28
Juillet 2021



Fresque sous le Préau de
l'école le 12 Juillet 2021



Le 21 Juillet 2021



Le 19 Juillet 2021

Effectifs pour la rentrée scolaire 2021/2022

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	121 élèves
Nombre	14	14	15	13	09	15	27	14	

Rentrée scolaire à l'école de Sainte Gemme

La rentrée scolaire a eu lieu le jeudi 2 septembre à 8h30 et l'école accueille cette année 121 élèves.

Chaque enfant a été accueilli par son enseignant au point d'entrée dédié à sa classe afin de respecter les mesures sanitaires.

Les enfants et les parents des 2 classes maternelles ont été accueillis, pour cette première journée, dans les classes.

Les PS ont été accueillis sur 2 jours (le jeudi et le vendredi) afin de faciliter leur entrée à l'école.

L'équipe enseignante se compose de Mme Branger pour les PS-MS, Madame Tailhardat pour les MS-GS, Mme Dumas pour les CP-CE1, Mme Barbaud pour les CM1 et M. Grandener pour les CE2-CM2.

L'école accueille une nouvelle enseignante, Mme Couralet qui assure la décharge de direction de Mme Tailhardat le lundi et le complément de service de M. Grandener le mardi.

Dans les classes maternelles, les enseignantes sont aidées par Myriam, Sophie et Christelle.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous les enfants de l'école de Sainte Gemme.

L'équipe enseignante.

Calendrier Vacances Scolaires
Zone A : Bordeaux

Zone A	Zone B	Zone C
2 septembre 2021 (la rentrée des enseignants est le 1 ^{er} septembre 2021)		
23 octobre 2021 ↓ 8 novembre 2021		
18 décembre 2021 ↓ 3 janvier 2022		
12 février 2022 ↓ 28 février 2022	5 février 2022 ↓ 21 février 2022	19 février 2022 ↓ 7 mars 2022
16 avril 2022 ↓ 2 mai 2022	9 avril 2022 ↓ 25 avril 2022	23 avril 2022 ↓ 9 mai 2022
26 mai 2022 ↓ 29 mai 2022		
7 juillet 2022		



LE 06 JUILLET 2021

Pique-nique organisé par la
Commune

Pour la fin de l'année
scolaire

Appels aux parents d'élèves

"Comme chaque année en fin d'année scolaire, nous récupérons à l'école des dizaines et des dizaines de vêtements d'enfants en bon état et parfois neufs. Ce phénomène autrefois impensable est devenu récurrent aujourd'hui. Pour vous, les parents, assurez-vous que vos enfants reviennent chaque jour de l'école avec tous leurs vêtements. Sinon, que devons-nous faire de ces vêtements ? souhaitez-vous les récupérer ? devons-nous les donner ?

Merci de nous faire part de vos suggestions

auprès du Secrétariat.



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans.

S'est-il fait recenser ?

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : le recensement est obligatoire.

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *. Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1- Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2- Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3- Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4- Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

L'obtention du Permis du Conduire est une étape souvent essentielle dans l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté de nos jeunes concitoyens. Avec la mobilité qu'elle leur permet, la conduire propose aux jeunes l'apprentissage de responsabilités importantes, en même temps qu'elle élargit leurs horizons personnels, culturels, et bien entendu professionnels.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite accompagner les jeunes dans ce parcours d'apprentissage, et un dispositif régional est proposé aux jeunes domiciliés notamment dans les territoires ruraux. Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400 € à 1 200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du règlement d'intervention en vigueur et dont vous pourrez prendre connaissance sur : www.aidepermisdeconduire.fr

A titre indicatif, sont éligibles les jeunes titulaires d'un diplôme de la filière professionnelle et agricole (ex : BEP, CAP, BAC Pro, Brevet Professionnel, Titre ou Certificat de Qualification Professionnel...) s'engageant vers une insertion professionnelle à l'issue de leur diplôme.

Région Nouvelle-Aquitaine
Service Relation à l'Usager
05 49 38 49 38



Une centaine de jeunes a profité d'activités variées tout au long de l'été et d'un accueil sur les 4 locaux jeunes du territoire (Beurlay, Soulignonnes, Ste Gemme et St Porchaire)

Des stages:

Surf, sauvetage côtier, BMX, aéromodélisme, voile, parkour, billard, cuisine, permis B



Des sorties:

Accrobranche, paddle, trampoline parc, aqualand, baignade, rencontre interjeunes, téléski nautique, vélos...



Des soirées:

Loup garou, théâtre de rue, Luna Park



Des séjours:

Raid mob citoyen pour passer le permis AM (conduite avec l'auto école et séjour en scooter électrique sur les routes du département)...



Et séjour NATURE ET SPORT dans le cadre des VACANCES APPRENANTES: Découverte de la région autour de La Bourboule, activités de plein air et visite du parc Vulcania

Des sorties en familles:

Planète sauvage, parc aquatique et paddle



Le secteur jeunesse accueille les 11-17 ans tout au long de l'année pour des activités de loisirs le mercredi et les vacances mais également pour des ateliers de découverte (sport, culture, arts plastiques, nature), de prévention (sécurité routière, santé, citoyenneté), de l'aide aux devoirs...

Retrouvez nous sur



et au 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15

secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr

Place Bézier- BP23 - 17250 St Porchaire



Le Sivos Seudre Saintonge gère l'accueil périscolaire de la semaine, le matin avant l'école, le soir après l'école.

Le Sivos Seudre Saintonge gère également le temps de surveillance de la cour le midi dans les 3 écoles du RPI Balanzac, Nancras, Sablonceaux.

Et le mercredi toute la journée, uniquement en période scolaire pour les enfants du RPI ou hors communes RPI.

Cet accueil se déroule dans l'enceinte de l'école de Nancras, Au : 38 Rue des Ecoles. (entrée côté rue des Ecoles)

Un service de navette bus est mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine, ligne 1480 afin que les enfants se rendent dans leur école respective le matin ou soient acheminés en accueil le soir (hors mercredi).

(Contacter la Région pour obtenir une carte de bus.)

Pour tout enfant fréquentant un de ces temps, un dossier périscolaire doit impérativement être complété.



Le Mercredi

Inscription (et annulation) obligatoire 8 jours à l'avance

De 7h30 à 19h00

Nos tarifs

Quotient familial	0 à 700	701 à 1400	+ de 1400
Journée complète	9.50 €	11.00 €	12.00 €
½ journée avec repas	7.50 €	9.00 €	10.00 €
½ journée sans repas	5.50 €	7.00 €	8.00 €

Accueil du matin : de 7h30 à 9h30 ; Départ du soir : 17h00 à 19h00

Accueil et départ avant le repas : 12h00 ;

Accueil et départ après le repas : 13h15

Départ après l'heure de fermeture = + une demi-journée par Quart-d'heure supplémentaire et par enfant.

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Sans inscription (avec dossier)

Ouverture de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.

Nos tarifs

Quotient Familial	Tarif A l'heure	Goûter
QF1 (inf. ou égal à 700)	2,10€/h	0,70 €
QF2 (de 701 à 1400)	2,20€/h	
QF3 (sup. à 1400)	2,30€/h	

Facturation au quart d'heure créneau horaire, tout quart d'heure commencé est dû. Le goûter est systématiquement facturé si l'enfant est présent à l'accueil du soir.

Départ après l'heure de fermeture = + 2h par enfant et par quart d'heure.

Comment s'inscrire

Votre enfant fréquente l'accueil périscolaire ou la pause méridienne, vous devez fournir les documents suivants :

- Une fiche d'inscription
- Une fiche sanitaire de liaison avec copie des vaccins
- Le règlement intérieur signé
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Une attestation de quotient familial fournie par la CAF
- Dossiers disponibles en mairies de votre lieu d'habitation.

Nous contacter

SIVOS SEUDRE SAINTONGE

Siège social

49 Route De l'Océan - 17600 BALANZAC

05 46 95 28 71 - 06 24 27 74 65

Accueil sur site durant les heures d'accueil : 05 46 91 78 78

Service facturation : Mairie de Balanzac 05 46 94 72 30

mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com

Numéro de déclaration DDCC : 0170458A000121

Nos partenaires institutionnels :



Accueil Périscolaire RPI (Balanzac-Nancras-Sablonceaux) 2021-2022





Accueil des enfants de 3 à 12 ans

Ouverture de 7h30 à 19h00 pendant les vacances scolaires

(Sauf Noël et 2 dernières semaines d'août)

Cet été, nous avons poursuivi notre voyage dans le temps :

Animations sur les thèmes...

Du Moyen-Age

(Avec la sortie au Château de Saint Jean d'Angle le jeudi 8 juillet),



Du Cirque (stage inter-centre à Nieul Lès Saintes pour les 6-8 ans, nuitée camping le jeudi et restitution des enfants avec spectacle de la P'Ti Tom Cie le vendredi),



De la Gaule Romaine (la fête du centre n'a pas pu avoir lieu en raison des protocoles sanitaires) et de **l'Egypte Antique**



De la découverte de notre territoire : Sortie jeux à la plage, Lapidiales de Port d'Envaux, Sortie vélo et forêt, Partenariat avec la Pépinière de Corme ROYAL...

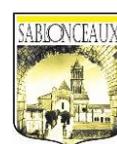


Tout au long de l'été : jeux en bois, chorégraphies...

Pour les vacances d'octobre, n'hésitez pas à nous contacter !

A bientôt à la Tribu !

La Tribu est à la recherche de candidatures pour renouveler son bureau, n'hésitez pas à nous contacter.



La Tribu de Nava - 18 Rue de l'Aunis - 17600 NANCRAS - latribudenava@gmail.com

07 64 21 29 71

Facebook : La Tribu de Nava Accueil de loisirs 17600 Nançras

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS DE LA MISSION LOCALE



L'Appli
Ma Mission Locale

Ma Mission Locale
dans la poche !

Site : www.milo-saintonge.asso.fr

Mission Locale - Bureau Information Jeunesse de la Saintonge

INFORMATIONS & CONTACT

MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE

Siège social : 15, rue Saint Eutrope-
BP70067 - 17103 SAINTES Cedex

Tél: 05 46 97 49 50

Passez en mode avenir !

Mission Locale :
une seule adresse pour
tous vos projets.



PERMANENCE

PONT L'ABBÉ D'ARNOULT
Mairie - 26 Place du Général de Gaulle

Mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult
Conseillère référente : Maud JOUSSET
Un jeudi/deux - Sur rendez-vous
de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h

SEPTEMBRE
16 et 30 septembre

OCTOBRE
14 et 28 octobre

NOVEMBRE
25 novembre

DÉCEMBRE
9 et 23 décembre



Vous pouvez rencontrer un conseiller pour:

- Définir un projet professionnel,
- Vous aider à la recherche d'emploi (rédiger une lettre de motivation, un curriculum vitae, simuler un entretien de recrutement, ...),
- Vous informer sur des métiers, des formations, des offres d'emploi (jobs d'été, contrat d'apprentissage ...),
- Obtenir des informations pratiques (logement, santé, mobilité, ...),
- Vous informer sur les dispositifs, événements et actions existants (Garantie Jeunes, forums, ateliers de recherche d'emploi, atelier Code de la Route, atelier palette, JESSAI, Aide aux choix professionnels...

La Mission Locale de la Saintonge c'est aussi :

- Un Bureau Information Jeunesse
- Un Groupement de Créateurs de la Saintonge Romane
- Une Maison Départementale de la Mobilité Internationale
- Un Espace Régional d'Information de Proximité

Vous avez entre 16 et 25 ans,
contactez-nous pour prendre un rendez-vous!

05.46.97.49.50



CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES

TU AS MOINS DE 30 ANS...

REJOINS-NOUS!

Participe à la mise en place d'un Conseil Consultatif des Jeunes dans ta Mission Locale



POUR ÉCHANGER - INNOVER - DÉVELOPPER - CRÉER



RENSEIGNEMENTS : BIJ / MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE

Enzo ALEXIS 05.46.97.49.50

Thierry VALLEE 07.57.45.34.56



CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES

Au Conseil Consultatif des Jeunes de ta Mission Locale, tu choisis ce qui s'y fait !

Tu auras l'occasion de :

Rencontrer d'autres jeunes

Favoriser l'expression des jeunes

Encourager l'écoute et la coopération

Développer tes expériences et compétences

Passer de l'idée au projet



Relais Assistants Maternels Intégrants de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge

Un RAM c'est quoi?

- Un lieu d'accueil et d'informations pour vous parents sur les modes de garde



- Un lieu d'accueil et de formation pour les assistants maternels et tous ceux qui souhaitent le devenir



- Des ateliers d'éveil gratuits pour les assistants maternels et les enfants qu'elles accueillent

+ d'infos

Sylvie PAPILLON et Aline CASSIER

Responsables Relais Assistants Maternels

Maison de l'Enfance

23 rue du Collège- BP 7 - 17250 SAINT PORCHAIRE

Tel : 06 01 05 10 94 - 06 14 96 58 97

ram@coeurdesaintonge.fr

Retrouvez nous sur

Le RAM travaille en partenariat avec la médiathèque de Ste Gemme qui organise des ateliers BB lecteurs tous les 2^{ème}s vendredis du mois pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

Roul' Coccinelles

Halte-Garderie itinérante

C'est quoi ?

Un mode de garde collectif *occasionnel* pour vos enfants âgés de 3 mois à 4 ans, s'adressant à des parents habitant la Communauté de Communes et souhaitant faire garder leurs enfants ponctuellement.

Pourquoi ?

Pour vous permettre :

- de pratiquer une activité
- de rechercher un emploi
- de réaliser des démarches administratives
- de prendre du temps pour vous...

L'itinérante ?

La halte-garderie itinérante comprend un véhicule qui se déplace sur la Communauté de Communes.

Il est aménagé de plusieurs espaces pour le couchage et les changes.

Installé à proximité d'une salle mise à disposition par les communes, une équipe de professionnelles accueille vos enfants.

Quand et où ?

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00

Voir les jours et les lieux sur la carte

Vendredi :

Sainte-Radegonde
(salle des fêtes)



Lundi : Trizay (salle du Temps Libre)

Mercredi :
La Vallée (salle des fêtes)

Les P'tites Coccinelles

Crèche Multi-accueil

C'est quoi ?

Un mode de garde collectif *régulier* pour vos enfants âgés de 2 mois à 4 ans, s'adressant à des parents habitant la Communauté de Communes et ayant une activité professionnelle.

Pourquoi ?

Pour qu'ils :

- rencontrent et jouent avec d'autres enfants
- s'initient à la vie en collectivité
- s'ouvrent à des activités d'éveil et d'échange.



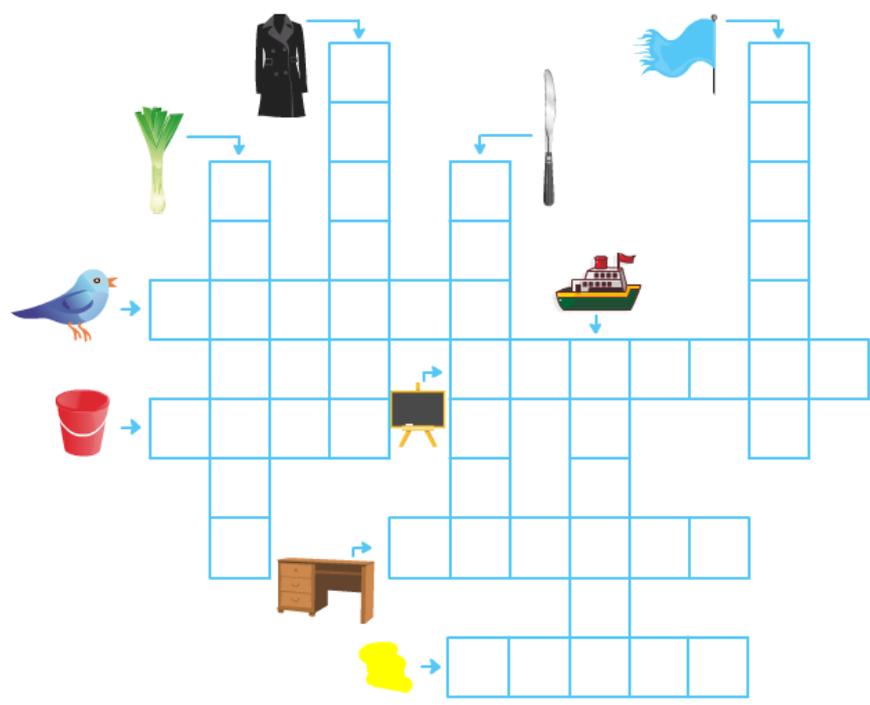
Quand et où ?

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h00
à la Maison
de l'Enfance
à St Porchaire
(voir carte)



Mardi : Plassay
(salle des fêtes)

Jedi : Souligonnes
(salle des fêtes)



Nos 

Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à nous contacter

au 05 46 06 05 00



où à nous rendre visite

5 Rue d'Arsonval
17200 ROYAN

teleassistanceasa@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur :
www.teleassistance-asa.com

Suivez-nous sur notre page Facebook
 ASA TELEASSISTANCE



Réduction d'impôt 50%
des dépenses ou crédit d'impôt

-  + de 30 ans d'expérience
-  La seule centrale de veille en Charente Maritime
-  Nous effectuons nous-mêmes, la prise de contact, l'installation, la surveillance, la maintenance
-  Réduction d'impôt 50 % des dépenses ou crédit d'impôt
-  Appel pour la prise de nouvelles après incident
-  Entreprise de proximité attentive à ses clients.




La téléassistance géolocalisée

« une solution de liberté »



Portage de repas à domicile

- Choix de menus
- Produits locaux et de saison
- Cuisine « faite maison »
- Repas personnalisés (en cas de régimes alimentaires)

Avec Aider 17, s'allie plaisir et équilibre

05 46 97 51 31



AIDER 17

www.aider17.fr



Jardinage

- Tonte, désherbage
- Taille de haies et d'arbustes
- Débroussaillage, plantations...

Avec Aider 17, profitez de votre jardin

05 46 97 50 42



Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile

- Assistance et accompagnement
- Travaux ménagers
- Garde d'enfants à domicile

Devis Gratuits sans engagement

05 46 97 50 88



www.aider17-saad.fr



Services et prestations

pour tous, toute la vie, partout

Accompagnement de personne âgée, Garde de personne âgée à domicile, Aide-ménagère pour personne âgée, Transport de personne âgée, Accompagnement de personne dépendante, Accompagnement de personne handicapée, Transport de personne à mobilité réduite, Aide à la préparation des repas, Aide à la toilette, Auxiliaire de vie, Dame de compagnie, Téléassistance, Portage de médicaments à domicile, Aide au coucher, Aide aux courses, Aide à domicile de personne âgée dépendante, Aide aux handicapés, Aide au lever, Aide aux personnes à mobilité réduite, Assistance administrative pour personne âgée, Assistance aux personnes à mobilité réduite, Entretien du domicile, Garde de personne âgée de nuit, Garde de senior, Maintien à domicile, Repassage pour personne âgée, Service à la personne, Téléassistance à personne âgée, Télésurveillance de personne âgée à domicile, Transport d'enfant handicapé, Accompagnement de personne Alzheimer, Accompagnement en fin de vie, Accompagnement de non-voyant, Accompagnement à la promenade, Aide à domicile temporaire, Aide à la prise de médicament, Aide à la prise de repas, Aide au transport accompagné, Entretien du linge, Garde malade, Heure de ménage à domicile, Livraison de courses à domicile, Préparation de repas à domicile, Présence de nuit, Aide-ménagère, Repassage, Portage repas, Services à la personne.

Françoise BRUN
Présidente Association ADMR
Mairie Pont l'Abbé d'Arnoult, 1er étage (avec ascenseur)
05.46.97.06.28
(Accueil sur Rendez-vous en période de confinement)

Les séniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.

- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

En cas d'urgence composez le



pour contacter la police
ou la gendarmerie

Les numéros utiles :

Numéro d'urgence : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

Mon médecin :

Ma mairie :

Le gardien d'immeuble :

Mes voisins :

.....

.....

Carte de crédit perdue ou volée :

0 892 705 705

Opposition chéquier :

0 892 683 208

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Les séniors face aux risques de délinquance



Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Ils sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un oeillet et un entrebâilleur.

Les partenaires de votre sûreté



- Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.



- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnel ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Pour en savoir plus :

* Le guide : Séniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

<http://www.referentsurete.com>





Le prieuré de **SAINTE-GEMME**

Après les destructions des guerres de Religion la grande église prieurale, diminuée d'une trentaine de mètres, est aussi utilisée par la paroisse de Sainte-Gemme. Les bâtiments des moines, partiellement détruits, abritent seulement quelques religieux jusque vers le début du XVIII^e siècle.

À la Révolution, les bâtiments et les terres du prieuré, devenus biens nationaux, sont vendus à Saintes.

Désormais, on va habiter et travailler dans les anciens bâtiments monastiques, des commerces et des ateliers sont ouverts. Au XX^e siècle, deux cafés coexistent de part et d'autre du bâtiment donnant vers la place. Seul le café du Centre a fonctionné jusqu'au début des années 1960.

L'espace qui touche l'église sera plusieurs fois vendu et transformé en café, en salle de bal, puis en épicerie qui est devenue depuis les années 1980 le musée d'Anne Audier.

GEMMELEPRIEURÉ

L'association, loi 1901 de mise en valeur du prieuré de Sainte-Gemme, propose :
la visite de l'ancien monastère, le musée Anne Audier,
avec ses collections ethnographiques et de sculpture médiévale,
des restitutions **3D** du monastère et des animations pédagogiques

Le prieuré de Sainte-Gemme et le musée ont pu réouvrir leurs portes pour la visite
Horaire d'ouverture 2021 : le dimanche de 14h30 à 18h30 ou sur rendez-vous

3 rue du Prieuré, 17250 Sainte-Gemme
prieure.stegemme17@gmail.com
<https://prieurestegemme17.jimdofree.com>



Les Restos du Cœur toujours présents pour les plus démunis

Le camion itinérant va à la rencontre des personnes les plus précaires pour faciliter l'accès à l'aide alimentaire entre autres.

Accueil :

Le **MARDI** tous les quinze jours jusqu'au 2 Nov 2021
toutes les semaines à partir du 23 Nov. 2021

PONT L'ABBE D'ARNOULT Salle Compostelle de 13h30 à 15h30
(à côté Caserne des Pompiers)



Entreprises Locales

*ne pas jeter sur la voie publique



06.63.47.86.22

Instagram Facebook

LES CISEAUX DE CARINE

SALON DE COIFFURE ITINÉRANT

06.63.47.86.22

STATIONNÉ À:

- Sablanceaux : lundi 9h18h et samedi 9h13h
(Parking de la salle polyvalente)
- Le Chay: mardi 9h18h et mercredi 9h12h
(Place de la mairie)
- Thézac: jeudi 9h18h
(Place de l'Eglise)
- St Sulpice d'Arnoult : vendredi 9h12h
(Parking de l'école)
- Sainte Gemme: vendredi 12h18h

Après une année sur la commune, vous avez répondu présents et je vous en remercie ainsi que les clientes qui m'ont recommandé de venir jusqu'à St Gemme. Je reste donc disponible pour les rendez-vous du vendredi après-midi, à côté du tennis comme d'habitude de 13h à 18h. Pour plus d'infos n'hésitez pas à me contacter ce sera avec plaisir !!

Mes remerciements à Mr Le maire et l'équipe municipale pour leur confiance.

A bientôt

Carine

Les Ciseaux de Carine





ÉPICERIE ITINÉRANTE
PRODUITS LOCAUX & FRAIS

VENTE DIRECTE &
LIVRAISON DE PANIER

CIRCUIT

LE GUA
SOUHE
SAINT MARTIN DU GUA
MONSANSON
DERCIE
CADEUIL
SAINT SORNIN
LA GRIPPERIE ST SYMPH.
ST SULPICE D'ARNOULT
SAINTE GEMME
ST ROMAIN DE BENET
CHAMPAGNE
ET D'AUTRES....

SUIVEZ L'AVENTURE

@epicerieambulante17
epicerieambulante17@gmail.com

VENDREDI

CHAMPAGNE	9H - 9H30 : CENTRE ÉCOLE
	9H30 - 10H30 : CENTRE / MAIRIE
ST SULPICE D'ARNOULT	11H - 12H : CENTRE / PLACE ÉCOLE
	12H - 12H30 : LES GUILLONS
ST GEMME	13H - 13H30 : LE MUR
	14H - 14H30 : CHEZ BARRAS
LA GRIPPERIE ST SYMPHORIEN	14H30 - 15H : BOIS-MAGNÉ
	15H - 16H : LE BOURG/ÉCOLE
	16H - 18H : LA FERME DE BROUAGE



Bio, nous produisons des légumes labellisés BIO par ECOCERT

Local, nos jardins se situent à Saintes (17100) et à Cravans (17260)

Solidaire, un support pédagogique d'accompagnement des personnes en parcours d'insertion au sein de Saint Fiacre

Un geste simple et pratique

Choisissez votre format de panier,
Solo? Famille? Famille Nombreuse?,
et votre fréquence de livraison
sur le site Internet **lebassiot.fr**.

Venez chercher votre panier le Mercredi ou le Vendredi
dans un des nombreux points relais du réseau.



Si au détour d'un chemin, vous croisez des équipes à pied d'œuvre sur la restauration d'un lavoir, d'une église ou autre Patrimoine Communal, il s'agit sans doute des équipes du Sas...

Le Sas ? Mais qu'est-ce donc que cet acronyme ?

Point d'acronyme, mais surtout un symbole : « le Passage, le tremplin » : valoriser le Patrimoine Bâti pour se revaloriser soi-même. Voilà l'essence même de l'association Le Sas.

Cette association est un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) conventionné par l'Etat et le Département pour accueillir, accompagner et former des publics très éloignés de l'emploi dans leur parcours d'insertion.



Abribus à Chermignac

Elle propose chaque année à environ 40 personnes un contrat de travail dans le cadre de 8 équipes de rénovation du Patrimoine (5 en maçonnerie à l'ancienne et taille de pierre, 3 en peinture). Ces équipes interviennent au service des collectivités ou dans le cadre de prestations directes.

Ainsi, par exemple, en 2020, on a pu observer, sur le territoire de la CDC Cœur de Saintonge, le ravalement de la façade de l'église de Plassay, le lavoir de Port d'Envaux, la restauration d'un mur d'enceinte à Beurly.



Restauration de l'église de Plassay

Sur l'agglomération de Saintes, ce sont plusieurs communes qui ont pu bénéficier des interventions du Sas : le mur du cimetière de Saint-Bris-des-Bois, un abri en pierres de taille à Chermignac, les marches de l'église à Rouffiac. A Jazennes, un mur en moellons et pierres de taille a été créé de toute pièce ... Et ce ne sont que des exemples ! En tout, on dénombre des interventions sur 17 communes, 77 chantiers réalisés au total.

Au-delà de la réussite de ces chantiers, ce sont aussi 73% des salariés qui ont trouvé une solution à l'issue de leur parcours au Sas.

Restauration du lavoir

Saint Saturnin à Port d'Envaux



Pour plus de renseignements :

Association Le Sas

21 rue de l'Abattoir

17100 SAINTES

05 46 97 24 20

<https://www.facebook.com/pages/Association-Le-SAS/1460170987536581>

Travaux uniquement pour les collectivités

Les restaurants
Ferme de Magné

- Carpes / Esturgeons / Poissons Blancs
- Carnassiers
- Truites
- Restaurant "Guinguette"
- Grillades, suggestions

Pépinière
Ferme de Magné

- 7 hectares de loisirs
- Animaux des 5 continents.
- Jeux gonflables, promenade poney, manèges.
- Ouvert 7j/7 pendant les vacances scolaires

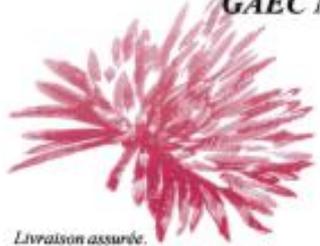
PARC ANIMALIER

LES ETANGS de la Beausse

- Cuisine Traditionnelle "L'ÉTABLE GOURMANDE"
- Spécialité Alsacienne "WINSTUB"
- Cuisine Marocaine "L'ESSAOURA"

Ferme de Magné
TOUT UN MONDE À DÉCOUVRIR
INFORMATION: 05.46.91.70.33

ELEVAGE DE GIBIER
GAEC MERIT



1 route du Moulin de Cadeuil
17250 SAINTE-GEMME

Livraison assurée.
N° Elevage : 17-282

05 46 06 56 59
chmerit@orange.fr

Entreprise
VINET Yannick

Maçonnerie - Neuf / Rénovation
Couverture - Démoussage de toiture

05 46 96 21 13 - 06 86 72 48 19
17250 SAINTE-GEMME - Yannick.vinet@hotmail.fr

GARANDEAU

GROUPE de MATÉRIAUX de CONSTRUCTION
Carrière de Calcaire

Graves, gravillons, sables pour tous vos chantiers
(voirie, réseaux, assainissement, décoration)

www.garandeauf.fr Service commande/logistique : 05 45 83 24 45
Responsable d'exploitation : 06 14 14 13 23

Le Fief du Lion - 17250 SAINTE-GEMME (accès depuis la D117)

ELODIE BRAUD Conseillère Immobilier

i@D
Immobilier

Sainte-Gemme et ses environs

06 50 17 48 38 - elodie.braud@iadfrance.fr

TP JOLLY

TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS

TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS
TERRASSEMENT
VRD-VOIRIE-GOUDRONNAGE
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
COURS - ACCÈS - PARKING
PLATEFORME...

06.60.64.08.68 / 06.09.74.21.00
TPJOLLY@ORANGE.FR 17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT

Carrefour market
Pont l'Abbé d'Arnoult
Route de Trizay - 05 46 97 00 88

- Drive
- Location
- Station Service
- Retrait colis
- Point Pressing
- Laverie automatique
- Développement photo
- Photo d'identité

Ouverture NON STOP
Du Lundi au Samedi de 8h30 à 19h30
Ouvert le dimanche de 9h à 12h30

LE RELAIS DE CADEUIL
BAR - HÔTEL - RESTAURANT



Tél. 05 46 22 94 13 17250 Ste GEMME
www.lerelaisdecadeuil.fr Lieu dit Cadeuil

Pierre-Léonique
Producteur
 Marché le mardi jeudi samedi
 à Marennes
 Marché le dimanche
 à St Agnant

...et tous les jours de 17H00 à 19H!
 Vente sur l'exploitation à Ste Gemme.
*Sous le label

Appelez-moi !
 06 48 97 25 66

not available on facebook Pierre-Léonique producteur Fruits & légumes

fruits
 et légumes



5, impasse Fetillasse 17250 Ste Gemme
Appelez-moi ! 06 48 97 25 66

Producteur
 fruits
 et légumes



Pierre-Dominique
vient en vrac catégorie M2



5, impasse Fetillasse 17250 Ste Gemme
Appelez-moi ! 06 48 97 25 66

CONTRÔLE LEVAGE
 Poitou-Charentes

www.clpc-formations.fr



Formation CACES® - AIPR - VGP
 Document unique - Prévention et Secourisme

06 75 13 21 70 - 06 89 09 30 62
controlevage@gmail.com

**Chez Barras - 11 route de Marennes
 17250 SAINTE-GEMME**

Entreprise
Yann RIVIERE SARL

Revêtements de Sols & Murs - Peinture

Tél : 05 46 22 75 94 Fax : 05 46 22 67 20
 17640 Vaux sur mer

*ne pas jeter sur la voie publique



ST 05 85321555

LES CISEAUX DE CARINE
 SALON DE COIFFURE ITINÉRANT

06.63.47.86.22

STATIONNÉ À:

- Sablanceaux : lundi 9h18h et samedi 9h13h
 (Parking de la salle polyvalente)
- Le Chay : mardi 9h18h et mercredi 9h12h
 (Place de la mairie)
- Thézac : jeudi 9h18h
 (Place de l'Eglise)
- St Sulpice d'Arnoult : vendredi 9h12h
 (Parking de l'école)
- Sainte Gemme : vendredi 13h18h

www.vivreoceanbleu.com



Toujours un toit d'avance



Valérie TERRILLON
 Conseillère en immobilier
 06 03 93 26 82
v.terrillon@vivreoceanbleu.com
 12 rue Louis Lépine - 17200 ROYAN

“ CONSIDÉRONS
 AUTRUI COMME
 NOUS AMÉRIONS
 ÊTRE CONSIDÉRÉS ”



DOMAINE
CHAGNOLEAU

Propriétaire récoltant
 COGNAC PINEAU VIN

boutique@vignoblachagnoleau.com
 128, rue Samuel Champlain • 17800 Le Gus • France
 Ligne directe : +33 (0)5 46 22 94 16 • www.vignoblachagnoleau.com



MERCIER
Sablières de Cadeuil

Tél : 05 46 22 81 62
Fax : 05 46 22 92 76
Email : ets-mercier@wanadoo.fr



11 B, route de Rochefort - Cadeuil - 17600 Saint-Sornin
Site : www.terres-cuites-cadeuil.com



Contrôle technique automobile
Autosécuritas d'Arnoult

Alexandre PERIGORD
vous accueille au :

TEL: 05-46-97-46-46

15 Rue Nicolas APPERT
ZAC de Liauze
17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 18h00
Le samedi de 8h00 à 12h00



BALL-TRAP CLUB
Royan-Marennes-Oléron

1 fosse universelle - 1 fosse D.T.L.
3 Skeet olympiques
1 Compak sporting - 1 Club house

Ouvert toute l'année : Mercredi - Samedi : 14h45 - 18h
Le Dimanche de mi-février à début septembre : 14h45 - 18h

06 82 88 40 38
Le Grand Essert - 17250 SAINTE-GEMME



PLAQUISTE
Déco en plaques de plâtre
Cloison sèche
Bande...

AGENCEMENT
Cuisine
Dressing
Parquet...

MENUISERIE
Fenêtre
Volet
Escalier
Auvant...

Tél. : 06 26 01 12 94
Mail : randal.flamand@gmail.com



Transport GACHET Frères
à votre service depuis 1978

BENNES ET LOCATIONS
vente de matériaux

6 bis route de pouzaur
17250 sainte-gemme
0609340553
0546947110
gachetfreres@orange.fr

ABR Idéal menuiserie
EXPERT RÉNOVATION ET NEUF



Anthony Brand

07 61 25 40 06 - abr.idealmenuiserie@outlook.fr



Céline & Grégory

www.coteoceanimmobilier.fr
agence@coteoceanimmobilier.fr
06 20 61 36 71 / 06 24 94 79 54



Actions solidaires



la Charente-Maritime
SAPEURS-POMPIERS

**DEVENEZ
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**

**Le centre d'incendie et de secours
de Pont-l'Abbé-d'Arnoult recrute**

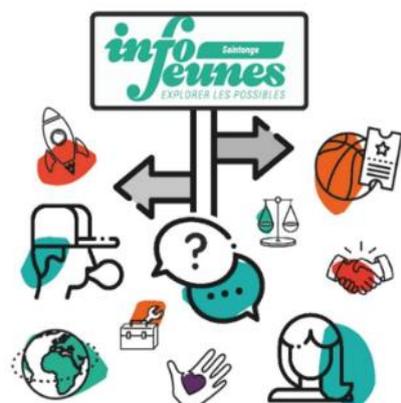
Rejoignez-nous en contactant :
Lieutenant Franck Morland
06 83 34 62 24 - franck.morland@sdis17.fr

SDIS 17 - Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

NOUVEAU!
A LA MAISON FRANCE SERVICES

PERMANENCE INFO JEUNES
TOUS LES MERCREDIS DE 14H A 17H30

GRATUIT ET ANONYME LE SERVICE INFO JEUNES
INFORME ET ACCOMPAGNE TOUS LES JEUNES
AINSI QUE LEURS PARENTS !



UN ESPACE POUR ÉCHANGER AUTOUR DE VOS QUESTIONS D'ÉTUDES ET MÉTIERS, D'EMPLOI ET JOBS, DE LOGEMENT, DE TRANSPORT, DE SANTÉ, DE LOISIRS ET VACANCES, DE MONTAGE DE PROJETS, DE BÉNÉVOLAT ET DE VOLONTARIAT...

France Service :
05 46 74 13 90

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

**À 18 ans,
tu vas faire
quoi avec
les 300€ du
pass Culture?**

pass Culture

Le pass Culture, c'est

l'appli qui te propose des milliers d'offres culturelles près de chez toi et partout en France*.

L'année de tes **18 ans** tu disposes de **300€** crédités directement sur l'appli pour :

des places de concerts, de cinéma, de théâtre,
des festivals, des livres, des vinyles,
des abonnements à des plateformes de
streaming, des cours de musique et de danse...

Tout ça en téléchargeant l'appli



Plus d'infos sur pass.culture.fr

* Disponible en France métropolitaine, y compris en Outre-mer.



La Fibre bientôt fonctionnelle

Le Plan Très Haut Débit mis en place par le gouvernement pour raccorder la totalité du territoire à la fibre optique avance à grand pas et il est désormais possible de suivre son avancement grâce à la carte interactive de l'ARCEP.

Internet très haut débit :

Il est désormais possible de suivre l'avancée de l'installation de la fibre en France grâce à la carte interactive de l'ARCEP.

Pour information, L'ARCEP est l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. C'est une autorité administrative indépendante chargée de réguler les communications électroniques et postales et la distribution de la presse en France.

La carte vous permettra de vérifier si votre logement est raccordé au réseau fibre optique ou de connaître la date prévue de raccordement. Si vous êtes raccordé ou que vous allez l'être très prochainement, vous pouvez dès à présent souscrire à une offre internet fibre.

Pour cela, vous pouvez utiliser un comparateur internet qui vous indiquera les meilleures offres en fonction de votre localisation.



LA « POLICE MUNICIPALE » D'AVANT...

Aut'foué, dans teur toutes les coumunes de nout' Saintonghe, la « police municipale » était assurée par le garde champêtre.

Dans la coumune de Chante Peurot en Saintonghe, thieu l'houme fazait raspecter les avis d'au conseil municipal d'ine main de fer et d'un subiet qui qn'eussait pas l'chômaghe...

Thieu gard' qui répondait au châfre de Anselme ety teurjhou à l'affût peur faire raspecter « la loi » et, quand o y'i sembyait pas assez sévère, y n'en rajhoutait un p'tit ; par exempye, y supportait pas qu'les ch'mins seyant fagnoux.

Le v'la t'y pas qui s'met en tête de surprendre en « faute » le père Hyacinthe en train de décavaillonner sa veugne d'au piantis d'en bas. Pour changer d'bout sù les chîntes, y l'étit d'obyighé d'mord' sù la route et, bîn sûr, o y'avait d'la terre sous les sabots d'sa jh'ment! Hyacinthe avait bîntout fini soun 'ouvraghe, et surtout content d'pas avoir vu l'gard' sù sa bicykyette. (faut dire que Anselme ety un fonctiounaire « zélé » de jhour coume de neu, teurjhou à guetter les drôles, les cheun's, les taures qui s'échappiant, et, aussi les cultivateurs aux travaux des champs.)

A sa darnière uriée, Hyacinthe m'nait sa jh'ment peur pas ébouiller un cé de thieu si bon colombard. Nout' gard' qui s'etit mis en tapinois darrière ine sepée d'vîme, sort d'un randon d'sa cache et seuby' un grand côt peur z'y rapp'ler qu'o l'é interdit d'sali les ch'mins et menace de y'i coller un proucès !

Théodore, vouésin de Hyacinthe, avit sa veugne, li otout au même endret mais d'l'aut côté d'au ch'min. Deux jhours emprès, Théodore (aveurti par son vouésin d'soun histouère) ateule son ch'vau pour faire le mînme ouvraghe.

Bîn avant que le jhau chante, mon Hyacinthe guette l'arrivée d'au gard' qui cache sa bicykyette dans le foussié à une dizaine de mètres de la sepée d'vîme vour not' pandorre va s'tapir en attendant ...

Sans brut, Hyacinthe s'apeurche d'au vélo, sort le képi de « l'autorité » qui d'meurait teurjhou dans la sacoche, dépose à l'intérieur une boune pognée de terre de taupinière et retour dans la sacoche...

Théodore finit soun' ouvraghe, not' gard se dirige vers la bicykyette, le subiet dejhà dans l'bet ; au moument d'chausser son képi, d'la terre y'y cheyit sù les épales. Y rente dans ine peutrassse. Hyacinthe passait là-peur hasard-Eh, qu'est'o qui t'arrive Anselme ? Tu m'as dit qu'o faut pas d'terre sù les ch'mins, peurqué tu t'en saques sù les épales ?

Oy'a pas eu d'rèponse ni de proucès !

O l'a pas mis longtemps à faire le tour de la coumune !



Cope âchets

